Image not found or type unknown

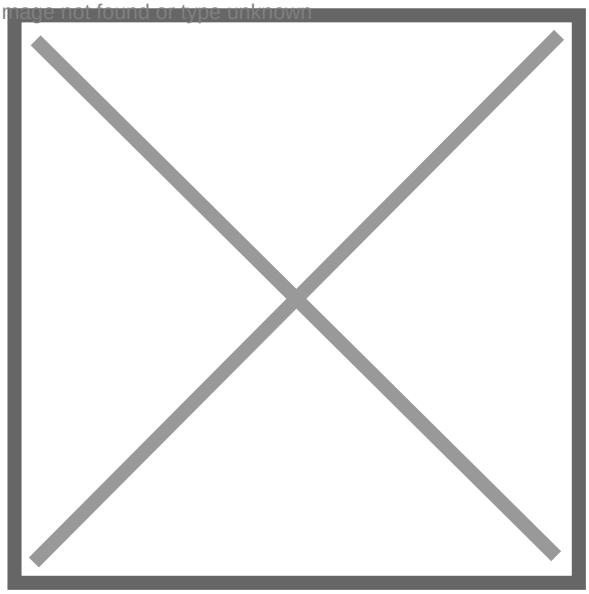

Demande sur revision garde et r2vision pension

Par **Thomas**, le **24/01/2009** à **12:12**

Bonjour,

Je suis séparé de mon épouse depuis le 29/01/2008 par le rendu d'une ordonnance de non conciliation.
Nous avons un enfant de 3 ans en mars 2009
Je perçois un revenu net mensuel de 4.600 Euros
Quant à elle elle perçoit un revenu net mensuel de 1.700 Euros
Elle a touché chaque moi des allocations pour 600 Euros (Complément mode de garde et allocation Paje)
Je lui verse une pension de 600 Euros suite à l'ordonnance
Elle paie chaque mois à une assistante maternelle près de 600 Euros
Elle avait un loyer jusqu'ici de 600 Euros et pour ma part 740 Euros
En simulation aujourd'hui elle ne sera pas imposable et moi je le serai à hauteur de environ 1.200 Euros par mois.
L'an passé j'ai réglé les impots du couple, qu'elle refuse de pa
Cette année chaque époux devra faire sa déclaration pour les revenus du 29/01/2008 au 31/12/2008.
Il a été acté qu'elle a laissé" son logement sans me le dire pour s'installer avec un homme qui est propriétaire de son appartement. Officiellement son ancien appartement est libre au 01/02/2009
Elle a la garde principale de l'enfant je le prends pour autant la moitié du temps un WE sur deux du vendredi soir au lundi matin, le mardi soir et un des trois autres soirs possibles.
Il peut - être démontré que j'ai pris mon enfant la moitié du temps l'an passé idem pour les vacances j'ai même pris une semaine pour réaliser la période d'adaptation de mon fils chez la nounou.

Elle a déposé une requête devant le tribunal pour me supprimer le deuxième soir de garde
Pour ma part je souhaite le maintien de ce jour, le passage en résidence alternée qui a une logique en nombre de jours, et la révision de la pension à un juste prix dans la mesure des besoins réels de mon enfant

- mes questions sont les suivantes :
- puis je lui demander (est elle obligée) de me justifier les dépenses pour notre enfant en 2008 dans la mesure où l'ordonnance prévoit le droit pour moi de demander "un état de la situation" de notre enfant au moins une fois avant le 31/12 ce qu'elle n'a paas fait malgré ma demande
- puis - je utiliser compte tenu du fait qu'elle cohabite avec quelqu'un le fait qu'elle n'a plus de loyer, et les ressources de son amant (puis je les demander par mon avocate), afin de faire réviser la pension
- Compte tenu de ces données, quel est le juste niveau à votre avis d'une pension. En 2008 compte tenu des alloc et du salaire de la nounou elle a eu 600 € de "contribution" pour faire vivre notre fils....
Merci
Cordialement

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés